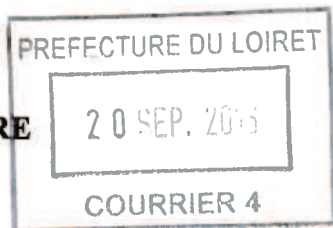


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 Septembre 2016



63/16

Date d'affichage : 19 septembre 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 13 septembre 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 septembre 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE,

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUM, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER.

Ligny-le-Ribault : Mme Claire MINIÈRE, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

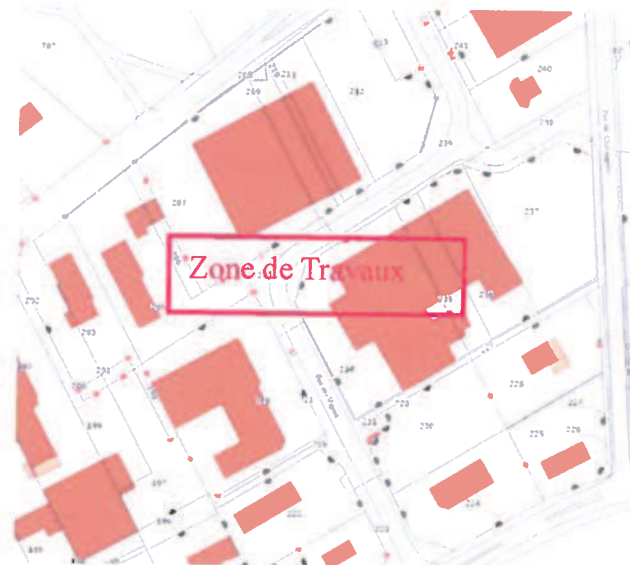
Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, M. Dominique THENAULT à M. Stéphane CHOUM, Mme Marie-Annick VATZ à Monsieur Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Stéphanie HARS à M. Christophe BONNET, Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS.

Absents excusés : M. Michel TATIN, Mme Jocelyne BACHMANN,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de servitudes avec ENEDIS (ex ERDF).



ENEDIS (ex ERDF) doit réaliser des travaux sur la parcelle BB 233, Zone de Marcilly en Villette, rue des Vignes, propriété de la Communauté de Communes. Il est donc nécessaire de créer une convention de servitudes entre la Communauté de Communes et ENEDIS (ex ERDF) afin d'autoriser ces derniers à réaliser dans une bande de 0,40 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 9 mètres (2 câbles BTA 400 Volts) ainsi que ses accessoires. Cette convention sera signée selon les termes du document annexé à la présente délibération et les travaux seront réalisés selon le plan défini par la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE ENEDIS (ex ERDF) à réaliser des travaux sur la parcelle BB 233 zone de Marcilly en Villette.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de servitudes.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 20/09/16.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

